

## **Nouri Lajmi : Ce jumelage est un vrai acquis pour la HAICA et la régulation en Tunisie**

“ Lancé le 1er octobre 2018, le projet du jumelage entre la Haute Autorité Indépendante de la Communication Audiovisuelle tunisienne (HAICA), le Conseil Supérieur de l’Audiovisuel belge (CSA) et l’Institut National Audiovisuel français (INA) s’étendra sur une durée de 21 mois. Président de la HAICA et Chef de projet du jumelage, Monsieur Nouri Lajmi nous parle de ce programme. ”

### **En quoi consiste exactement ce projet de jumelage et quels avantages présente-t-il pour la HAICA ?**

Depuis sa création, la HAICA a adopté une approche participative en choisissant d’être ouverte à son environnement national et international. Elle s’est penchée sur diverses expériences similaires dans le domaine de la régulation, pour mieux s’imprégner de cette expertise très récente en Tunisie. Des partenariats ont été aussi lancés avec quelques institutions de régulation de plusieurs pays. Aussi, faut-il le souligner, ce projet de jumelage entre la HAICA, le CSA belge et l’INA français est forcément pour nous, d’un grand intérêt. Il se base principalement sur l’échange d’expériences à la faveur d’activités qui seront déployées d’une manière concertée et qui auront un impact direct sur le rendement de notre institution et sur le développement de ses capacités et de ses méthodes de travail. Ce projet englobe différents volets de notre champ de prédilection. Il inclut en effet la partie prospective, la mise au point de mécanismes techniques et méthodologiques de monitoring, la finalisation de la mise en place du centre d’études et de recherches de la HAICA, le développement de moyens techniques pour l’archivage audiovisuel, et l’appui à la communication interne et externe qui touche les différents acteurs du secteur, les opérateurs, la société civile ainsi que le large public (les citoyens).

### **Pourquoi des institutions de la Belgique et de la France pour ce jumelage ?**

Le CSA belge et l’INA en France sont deux institutions qui ont pignon sur rue dans leur domaine respectif, la régulation des médias pour le premier et l’archivage audiovisuel pour le second. Ce jumelage est donc une opportunité pour la HAICA dont le personnel jeune et motivé tirera un grand profit de ces deux expériences. Cela permettra sans doute à notre instance d’avancer sur de nombreux volets qui sont au cœur de notre travail de régulateur. Nous chercherons par conséquent, au contact des différents experts et expertes qui participent au projet, d’affiner nos propres méthodes et de les enrichir en respectant le contexte tunisien dans lequel on travaille. C’est d’autant plus important que la Tunisie cherche à consolider son processus démocratique à

travers les instances constitutionnelles et indépendantes, dont la HAICA, qui constituent en l'occurrence des outils attitrés pour consacrer l'idéal démocratique en Tunisie. Dans ce contexte, la HAICA a un rôle essentiel à jouer pour garantir la liberté de la communication audiovisuelle, l'indépendance des médias, la liberté d'expression et d'information, le pluralisme, la diversité et le pluralisme politique pendant et en dehors des périodes électorales... Elle est considérée comme l'un des acquis les plus importants de la révolution tunisienne et un pilier indispensable du processus démocratique en cours, qu'on se doit de soutenir et de renforcer. Il ne faut pas oublier que la HAICA a été créée justement pour garantir les équilibres nécessaires au bon fonctionnement des médias audiovisuels, un accès équitable aux médias, la diversité du discours médiatiques etc. Dans le contexte tunisien, on a un réel besoin aujourd'hui de multiplier les efforts dans ce domaine et de nous confronter à d'autres expériences pour promouvoir la culture de la régulation et de l'autorégulation. Il est important donc de renforcer le professionnalisme et les compétences de la HAICA, ainsi que ses moyens et ses outils de travail pour améliorer son efficacité et sa performance. La HAICA est aujourd'hui en mesure de relever le défi.